

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 JUIN 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Madame SONNERY, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur BLANC à Monsieur GUEUR
Madame KREUTER CHADENAS à Madame SEYTIER
Madame ARBORE à Madame FALCON

Le quorum est atteint.

Madame Laure BARBISIO est désignée secrétaire de séance.

2026.06.20

**DÉNOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE
LUISSANDRE 2 » - LIEUDIT « SUR MOLLON »**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé

Un permis d'aménager a été délivré à la SAS BUGÉY TRAVAUX pour la création d'un lotissement de 24 lots dénommé « Le Domaine de Luisandre 2 », situé au lieudit « Sur Mollon ». Ce projet de lotissement comprend la création de voies internes à caractère privé, destinées à être ouvertes à la circulation.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies, y compris privées lorsqu'elles sont ouvertes à la circulation, pour des motifs d'intérêt général liés notamment à l'adressage, à la sécurité et à la bonne organisation des services publics.

Il convient de noter que la présente dénomination concerne deux voies à caractère privé. Elle n'emporte ni transfert de propriété, ni obligation d'entretien ou de gestion à la charge de la Commune.

L'accord du lotisseur et celui des familles des personnalités locales honorées ayant été obtenus, il est proposé dès lors de dénommer les voies privées du lotissement dénommé « Le Domaine de Luisandre 2 » comme suit :

- a) la voie privée au Nord-Ouest (en bleu sur le plan) : **allée des six évasions**, en hommage à Charles Jean Chantereau, résistant et « roi de l'évasion » pendant la 2^{ème} guerre mondiale,
- b) la petite voie privée au Sud-Ouest (en vert sur le plan) : **allée de l'architecte Chantereau**, en hommage à Charles Toussaint Chantereau, architecte « municipal » d'Ambérieu-en-Bugey dans les années 1920-50.

La Commission Municipale **Aménagement urbain, techniques et projets structurants**, lors de sa séance en date du **04 juin 2026** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE DÉNOMMER** les voies privées du lotissement dénommé « Le Domaine de Luisandre 2 » comme suit :
 - a) la voie privée au Nord-Ouest (en bleu sur le plan) : **allée des six évasions**,
 - b) la petite voie privée au Sud-Ouest (en vert sur le plan) : **allée de l'architecte Chantereau**.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

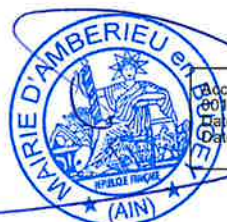
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 17 JUIN 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Laure BARBISIO
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
801-210100046-20260615-2026_06_20-DE
Date de téléttransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026